



MOUVEMENT INTRA 2012

Discipline :
 Nom : Prénom :
 Adresse :
 Code postal : Commune :
 Tél. : Portable : Email :

Situation administrative

Activité Congé formation congé maternité Disponibilité congé parental
 • Affectation au titre de l'année 2011-2012 **définitive** En établissement ou TZR
 Nom et code de l'établissement
 • Affectation au titre de l'année 2011-2012 **provisoire**
 Stagiaire ATP en établissement ATP en ZR stagiaire IUFM
 Corps : Agrégé Certifié PEPS PLP CPE
 Echelon au 31/08/11 ou échelon de reclassement :

Situation familiale au 1^{er} septembre 2011

Célibataire Marié(e) PACS Divorcé(e) Veuf (ve)
 Vie maritale avec enfant Vie maritale sans enfant
 Nombre d'enfant(s) à charge de moins de 20 ans et/ou à naître :
 Votre conjoint :

Remarques éventuelles :

Profession En activité OUI NON

Compléter le tableau ci-dessous (20 vœux maxi), les codes sont sur SIAM et sur le Répertoire Académique des Etablissements) disponible dans chaque établissement de l'académie.

VOEU	CODE DU VOEU	LIBELLE DU VŒU EN CLAIR	BAREME CALCULE
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			

Dans quel cadre faites-vous votre demande ?

Convenance personnelle Rapprochement de conjoint Vœu Préférentiel
 APU, Garde conjointe ou alternée Personnel handicapé Réintégration
 Mutation simultanée Poste à Exigence Particulière
 Avez-vous déposé un dossier médical ou social ? Oui Non
 En cas de rapprochement de conjoint : nombre d'années de séparation :

BAREME pour l'INTRA 2012 (ce barème est indicatif)

Eléments de barème 2012	Calcul barème	Réservé commissaires paritaires
<p>Ancienneté de service : 7 pts/échelon au 30/08/11 par promotion et au 01/09/11 par reclassement (21 pts mini du 1^{er} au 3^e éch) Hors classe : 49 pts forfaitaires + 7 pts/échelon Classe exceptionnelle : 77 pts forfaitaires + 7 pts /échelon de la classe exceptionnelle (98 pts maxi)</p>		
<p>Ancienneté de poste : 10 pts/an + 50 pts par tranche de 4 ans 10 pts pour SNA si effectué immédiatement avant une 1^{ère} affectation en tant que titulaire</p>		
<p>Dispositif APV : (bonification valable à parti d'un vœu COM) Affecté en APV au moment de la demande et en exercice continu dans la même APV : 200 pts entre 5 et 8 ans ; 250 pts au-delà de 8 ans Déclassement APV ou mesure carte scolaire : 30 pts pour 1an, 60 pts pour 2 ans, 90 pts pour 3 ans, 120 pts pour 4 ans, 200 pts pour 5 et 6 ans, 225 pts pour 7 ans, 250 ans pour 8 ans et plus d'exercice continu et effectif</p>		
<p>Dispositif ECLAIR: (bonification valable à partir d'un vœu COM, non cumulable avec APV) 250 pts pour 5 ans d'exercice effectif et continu 300 pts pour 8 ans d'exercice effectif et continu</p>		
<p>Bonification stagiaires IUFM : 50 pts sur 1^{er} vœu (valable une fois pendant 3 ans)</p>		
<p>Situation individuelle : 1000 pts sur vœu DPT, ZRD, ACA, ZRA pour stagiaire ex-titulaire d'un autre corps que ceux d'Ens. Educ. Orient <i>1000 pts sur vœu DPT ou ZRD affectation antérieure pour stagiaire ex-titulaires Education Nationale</i> 1000 pts réintégration <i>100 pts sur vœu DPT, ZRD, ZRA, ACA pour stagiaires ex-contractuels, pour CPE stagiaires ex-AED</i> 20 pts/an pour vœu préférentiel à compter de la 2^{ème} année si 1^{ère} demande effectuée avant 1999 <i>150 pts sur tout vœu DPT pour stabilisation ZR</i> <i>75 pts sur tout vœu GEO pour stabilisation ZR si 3 à 5ans d'ancienneté TZR</i> <i>100 pts sur tout vœu GEO pour stabilisation ZR si + de 5ans d'ancienneté TZR</i> <i>120 pts sur vœu lycée pour agrégés</i> 1000 pts situation de handicap reconnue 1500 pts sur vœu ETB, COM de l'ETB, DPT de l'ETB (carte scolaire)</p> <p>Reconversion <i>50 pts sur vœu COM</i> 150 pts sur vœu GEO 375 pts sur vœu DPT</p> <p>AFA sur 3 établissements sur des com. non limitrophes ou affectation hors discipline un an 50 pts sur vœu GEO 100 pts sur vœu DPT</p> <p>Personnel affecté en GRETA dont le poste gagé est supprimé pour ceux qui étaient avant dans un établissement en formation initiale: 1000 pts sur vœu DPT correspondant à l'établissement support du GRETA pour ceux qui ont été directement en GRETA après leur concours 50 pts 1er et 2eme échelon 80 pts 3eme échelon 100 pts 4eme échelon et plus (sur vœu DPT, ZRD, ACA et ZRA sans exclure aucun type d'établissement)</p>		
<p>Situations familiales : Rapprochement de conjoints 50,2 pts sur vœu COM 100,2 pts sur vœux GEO et ZRE 150,2 pts sur vœux DPT, ZRD, ACA, ZRA <i>100 pts par enfant (de moins de 20 ans au 01/09.2012 et à naître constat au 06/04/2012)</i></p> <p>Séparation de conjoints 50 pts pour 1 année 275 pts pour 2 années 400 pts pour 3 ans et plus</p>		
<p>Mutations simultanées : Entre conjoints titulaires ou stagiaires (sans exclure aucun établissement) 30 pts sur vœu COM 50 pts sur vœux GEO et ZRE 100 pts sur vœux DPT, ZRD, ACA, ZRA</p>		
<p>Rapprochement de résidence de l'enfant : 50 pts sur vœu COM, GEO, ZRE 100 pts sur vœu DPT, ZRD, ACA, ZRA <i>+ 100 pts par enfant</i></p>		